

# PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2024

Convocation du 27 février 2024, affichée le 27 février 2024.

Conseillers en exercice : 27 – Présents : 21 (plus 6 procurations).

Le 4 mars 2024 à 20h30, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Henri DAUCÉ, Maire.

Présents : Henri DAUCÉ ; Catherine DESCAMPS, Laurent BEUCHET, Catherine BAUDRIER, Mohamed EL YAZIDI (adjoints) ; Marie-Claude CHEVILLON, Serge AUBERT, Didier BELLAMY, Valérie ÉTIENNE, Ronan FARAULT (conseillers délégués) ; Jeannine COLLET, Patrice GOUALLIER, Laurence DUFOUR, Éline FROTIN, Anne DELAUNAY, Marie-Hélène DAUCÉ, Manuel DE OLIVEIRA, Christine ROUSSIN, Ludovic ÉPAILLARD, Dominique LE GUEU, Armel LEMETAYER.

Absents ayant donné procuration : Philippe BARDEL (procuration à Didier BELLAMY), Anne SIDRE (procuration à Catherine BAUDRIER), Laurence NICOLAS (procuration à Valérie ÉTIENNE), Franck CHAUVEL (procuration à Laurent BEUCHET), Raphaëlle CARDON (procuration à Jeannine COLLET), Jean-Yves BAZIN (procuration à Henri DAUCÉ).

Secrétaire de séance : Valérie ÉTIENNE.

## ORDRE DU JOUR

---

### ◆ Délibérations

- Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)
- Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget
- Projet de rénovation énergétique et de restructuration du restaurant scolaire de l'école Anne Sylvestre - Avenants au marché de travaux
- Dotations et subventions scolaires à caractère social pour l'année 2024
- Aménagement du lotissement communal "Le Champ Rouatard 3" : passation des marchés de travaux
- Subventions aux associations pour l'année 2024

### ◆ Informations sur les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal

### ◆ Informations et questions diverses

## APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 JANVIER 2024

---

Le procès-verbal de la précédente séance du Conseil municipal, en date du 29 janvier 2024, est soumis à l'approbation des membres de l'Assemblée.

Mme Marie-Hélène DAUCÉ rappelle que le Conseil municipal a décidé, lors de cette séance, de céder plusieurs terrains de la zone communale d'activités, au prix de 20,00 € HT le m<sup>2</sup>. Elle indique qu'elle aurait jugé souhaitable qu'une délibération soit

préalablement adoptée fixant le nouveau prix de vente de ces terrains, qui étaient précédemment établis à 15,00 € le m<sup>2</sup>. Elle apporte par ailleurs réponse à la question qui avait été posée lors de cette réunion du Conseil municipal concernant le statut de l'EHPAD « les Charmilles » de Romillé. Il s'agit, explique-t-elle, d'une dépendance de l'EHPAD « la Vallée » de Bécherel, lequel est un établissement public médico-social autonome.

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 29 janvier 2024 est ensuite validé à l'unanimité des présents, moins une abstention.

## DÉLIBÉRATIONS

**Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)**

**DELIBERATION N° 2024-014**

*Rapporteur : M. Serge AUBERT, Conseiller municipal délégué aux finances.*

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que dans les communes de 3 500 habitants et plus, « le Maire présente au Conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ». Ce rapport donne lieu à un débat en Conseil municipal, dont il doit être pris acte par une délibération spécifique.

L'article D. 2312-3 de ce même code précise que ce rapport doit comporter les informations suivantes :

1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, en particulier en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.

2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.

3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° doivent permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

*Le rapport sur les orientations budgétaires 2024 de la Collectivité est introduit par le Maire. Celui-ci rappelle que la Commune doit aujourd'hui faire face à trois contraintes principales sur le plan financier : d'abord, un contexte général peu favorable, avec en particulier une inflation qui reste forte, bien que se tassant un peu depuis quelque temps ; ensuite, l'engagement prochain de l'investissement phare du mandat, à savoir la médiathèque dite augmentée, qui va peser lourdement sur le budget ; enfin, la problématique médicale survenue ces derniers mois, et les décisions projetées pour y remédier (acquisition de la maison médicale et création d'un Centre Communal de Santé), qui vont également occasionner des frais importants et non prévus*

*il y a encore quelques mois. Pour autant, il est nécessaire que la Commune conserve, malgré ce contexte délicat, une situation financière saine. C'est en effet la condition pour maintenir la qualité des nombreux services qu'elle offre à sa population et pour ne pas obérer l'avenir.*

*M. Serge AUBERT, Conseiller municipal délégué aux finances, prend le relais. Il commence par donner un aperçu du résultat comptable 2023, puis présente quelques éléments d'analyse financière rétrospective concernant la Collectivité. Il expose ensuite le contexte dans lequel est élaboré le budget prévisionnel 2024, avant de finir par une analyse prospective jusqu'à l'horizon 2027. Les simulations présentées montrent une situation financière qui devrait, malgré les contraintes précédemment exposées, être bien maintenue au cours des prochaines années. Cela s'explique en partie par la baisse naturelle de l'endettement, qui autorise un très large financement par l'emprunt de la future médiathèque, sans pour autant dégrader les indicateurs. De plus, quelques recettes exceptionnelles sont attendues, notamment des produits de cession. Malgré tout, pour M. AUBERT, la mise en place du Centre Communal de Santé, s'il se fait -et à ce sujet, M. le Maire indique qu'une décision ferme devra être prise lors du prochain Conseil municipal- ne pourra décemment intervenir sans une augmentation de l'effort fiscal, sauf à mettre en péril les finances de la Commune. Il informe donc que l'équipe majoritaire proposera lors du vote du budget une hausse des taxes foncières d'environ 5 % (sauf décision de ne pas créer le Centre Communal de Santé, auquel cas il ne sera pas indispensable de prévoir une majoration des taxes à cette hauteur).*

*Lors de l'exposé, M. Patrice GOUALLIER s'étonne des données comparatives présentées entre communes de Rennes Métropole, qui ne sont pas de même nature s'agissant des dépenses (communes de même strate que Romillé) que des recettes (toutes les communes de la Métropole, hors Rennes). M. Serge AUBERT le reconnaît, mais indique que ce sont malheureusement les seules données disponibles à partir des études financières de l'AUDIAR. M. Ludovic ÉPAILLARD critique pour sa part la présentation faite, qui ressemble un peu trop selon lui à un bilan comptable, et ne permet pas en conséquence de bien comprendre les évolutions financières naturelles de la Collectivité.*

*Pour autant, le principal sujet de discussion entre la majorité municipale et la minorité issue des urnes, suite à la présentation des orientations budgétaires 2024, porte sur la hausse annoncée des taxes foncières. La minorité regrette tout particulièrement cette perspective. Pour M. Ludovic ÉPAILLARD, l'impôt est une charge qui pèse déjà lourdement sur les ménages et le fait que le produit fiscal par habitant soit faible à Romillé, par rapport à la plupart des communes de même strate de la Métropole, ne justifie pas une augmentation des taxes foncières. De même, ajoute M. Manuel DE OLIVEIRA, le projet de création d'un Centre Communal de Santé, lequel lui semble n'être qu'un prétexte. D'autant, précise-t-il, que la majorité n'a pas voulu renoncer à des investissements apparaissant peu nécessaires. Il vise en particulier le projet de végétalisation des cours d'écoles, dont le coût annoncé, 150 000 € HT, lui paraît exorbitant. Mme Marie-Hélène DAUCÉ approuve.*

*Pour sa part, plutôt qu'une augmentation des impôts, M. Ludovic ÉPAILLARD invite l'équipe municipale, à revoir non seulement quelques projets non pertinents, mais aussi à réexaminer sa politique en matière de ressources humaines. Pour lui, les effectifs communaux, maîtrisés lors du mandat précédent, sont aujourd'hui trop nombreux. M. le Maire reconnaît qu'une mise à niveau des services a en effet été indispensable en début de mandat. Il estime cependant tous les agents communaux fort bien occupés actuellement. Les postes existants sont donc pour lui nécessaires. Aussi, il invite M. ÉPAILLARD à lui préciser quels emplois sont de trop ? Ce dernier indique ne pas y avoir vraiment réfléchi mais qu'il apportera volontiers une réponse à cette question lors de la prochaine séance du Conseil municipal.*

*Quelques polémiques s'ensuivent sur la bonne gestion des deniers communaux, et notamment sur l'utilité et la qualité des projets menés par les deux dernières municipalités qui se sont*

succédées (soit ceux réalisés par l'équipe conduite par Mme Marie-Hélène DAUCÉ de 2014 à 2020, et ceux de la majorité actuelle, emmenée par M. Henri DAUCÉ) : chaque partie reconnaissant toutefois que ces polémiques sont récurrentes, année après année, et donc finalement assez stériles.

M. le Maire conclut le débat d'orientation budgétaire 2024 en faisant remarquer, une nouvelle fois, que l'action portée par son équipe s'opère dans le cadre d'une gestion saine, et que, notamment, le niveau d'endettement de la Commune, après construction de la future médiathèque, sera toujours très acceptable et nullement supérieur à celui qu'il a trouvé en 2020.

Il invite le Conseil municipal à prendre acte de la tenue du débat, par un vote.

<b>NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES</b>	:	<b>27</b>
<b>NOMBRE DE VOIX POUR</b>	:	<b>27</b>
<b>NOMBRE DE VOIX CONTRE</b>	:	<b>0</b>
<b>ABSTENTION(S)</b>	:	<b>0</b>

<b>Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget</b>	<b>DELIBERATION N° 2024-015</b>
--	---------------------------------

Rapporteur : M. Serge AUBERT, Conseiller municipal délégué aux finances.

Par délibération n° 2024-013 du 29 janvier dernier, le Conseil municipal a bien voulu procéder à l'ouverture de crédits d'investissement sur le budget principal 2024 de la Commune, pour un total de 45 000 €, et par anticipation du vote de ce budget prévu en avril prochain.

Pour mémoire, l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> janvier jusqu'à l'adoption du budget, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Ceci est possible sur autorisation de l'organe délibérant.

Afin de permettre le bon fonctionnement de la Collectivité, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire, en vertu de l'article décrit ci-dessus à engager, à liquider et à mandater dès à présent sur le budget principal de la Commune de nouvelles dépenses d'investissement, dans la limite des montants ci-dessous.

Il s'agit en réalité de pouvoir ajuster les crédits ouverts pour l'achat de matériels informatiques.

Chapitre-compte	Libellé	Crédits déjà ouvert	Nouveaux crédits	Total
20-2031	Frais d'études	15 000 €		15 000 €
21-2115	Achat terrain bâti (euro symbolique + frais de notaire)	2 000 €		2 000 €
21-2182	Matériel de transport	20 000 €		20 000 €
21-21838	Matériel informatique hors scolaire	3 000 €	1 400 €	4 400 €
21-2188	Acquisition de matériel divers	5 000 €		5 000 €
<b>Total</b>		<b>45 000 €</b>	<b>1 400 €</b>	<b>46 400 €</b>

**Vu** l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Conseil municipal est invité à valider cette proposition.**

<b>NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES</b>	<b>:</b>	<b>27</b>
<b>NOMBRE DE VOIX POUR</b>	<b>:</b>	<b>27</b>
<b>NOMBRE DE VOIX CONTRE</b>	<b>:</b>	<b>0</b>
<b>ABSTENTION(S)</b>	<b>:</b>	<b>0</b>

## **SOLIDARITÉS, ENFANCE ET JEUNESSE**

<b>Projet de rénovation énergétique et de restructuration du restaurant scolaire de l'école Anne Sylvestre – Avenants au marché de travaux</b>	<b>DELIBERATION N° 2024-016</b>
--	---------------------------------

*Rapporteur : Monsieur Mohamed EL YAZIDI, Adjoint délégué au patrimoine bâti*

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 29 janvier 2024 a validé un certain nombre de travaux supplémentaires à effectuer dans le cadre de l'opération de rénovation énergétique et de restructuration du restaurant scolaire de l'école Anne Sylvestre, actuellement en cours. De ce fait, le montant des marchés de travaux passés pour ce projet s'établit donc désormais à 754 352,32 € HT.

Depuis, au fur et à mesure de l'avancement du chantier, la réalisation de nouvelles prestations supplémentaires est apparue nécessaire, à savoir :

- Concernant la pose des brises soleil sur l'ensemble des menuiseries du réfectoire par l'entreprise ARTI MOB, titulaire du lot 5 (Menuiseries extérieures), celle-ci était prévue en utilisant l'échafaudage en place par le lot 6 (Isolation Thermique par l'Extérieur). Celui-ci a dû être démonté, car gênant pour la poursuite des travaux du restaurant scolaire. Il a donc été demandé à l'entreprise ARTI MOB la pose des brises soleil à l'aide d'une nacelle. Par ailleurs, il a été demandé également le remplacement d'un store vénitien prévu au marché, par un film posé directement sur le vitrage, plus résistant dans le temps. Ces modifications s'élèvent à 1 152,36 € HT. Dans ces conditions, le marché conclu avec l'entreprise ARTI MOB pour le lot 5 (Menuiseries extérieures), initialement de 62 178,96,00 € HT puis porté à 66 135,93 € HT avec l'avenant 1, serait porté à 67 288,29 € HT.
- La création d'un nouveau conduit de cheminée dans la chaufferie pour répondre à la réglementation, nécessite la création d'un accès par une porte coupe-feu une heure pour son entretien. Cette prestation supplémentaire a été demandée à l'entreprise ARTI MOB, titulaire du lot 7 (Menuiseries intérieures). Celle-ci s'élève à 1158,70 € HT. Dans ces conditions le marché conclu avec l'entreprise ARTI MOB, titulaire du lot 7 (Menuiseries intérieures), initialement de 13 407,24 € HT serait porté à 14 565,94 € HT.
- De nombreuses adaptations aux cloisons et faux-plafonds ont dû être faites suite aux infiltrations rencontrées en cours de chantier. Ces travaux d'adaptation chiffrées par l'entreprise KOEHL, titulaire du lot 8 (plâtrerie – plafonds suspendus) s'élèvent à 2 896,41 € HT, ce qui porte désormais le marché initialement de 40 691,38 € HT à 43 587,79 € HT.
- La remise en service du chauffage dans le restaurant scolaire a également été l'occasion de faire le point sur le bon fonctionnement des radiateurs de l'école et du plancher chauffant. Des réglages complémentaires au marché ont été prévus ainsi que le remplacement de radiateurs vétustes présentant des traces de corrosion importantes.

Ces prestations supplémentaires ont été demandées à l'entreprise CSA, titulaire du lot 11 (Plomberie- sanitaires-ventilation), et chiffrées à 1 600,92 € HT. Le marché de l'entreprise précédemment citée, initialement de 299 896,07 € HT serait ainsi porté à 301 496,99 € HT.

- Enfin, lors de la finition des interventions sur les menuiseries et habillages des coffres de stores, il est apparu nécessaire de peindre une surface murale plus importante. L'entreprise Emeraude peinture, titulaire du lot 10 (peinture) a chiffré cette prestation à 3 089,54 € HT, portant le montant du marché initialement de 9 756,98 € HT à 12 846,52 € HT.

La Commission Communale d'Appel d'Offres, réunie le 23 février 2024, a donné un avis favorable à ces propositions d'avenants au marché de travaux pour la rénovation énergétique et la restructuration du restaurant scolaire de l'école Anne Sylvestre.

**Il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :**

**- Accepter** la conclusion des avenants ci-dessous entre les entreprises titulaires des lots concernés et la Commune pour les travaux de rénovation énergétique et la restructuration du restaurant scolaire de l'école Anne Sylvestre :

- Avenant n° 2 au lot n° 5 (menuiseries extérieures) conclu avec l'entreprise ARTI MOB : d'un montant de 1 152,36 € HT portant le marché initialement de 62 178,96 € HT, (puis porté à 66 135,93 € HT avec l'avenant 1), à 67 288,29 € HT.
- Avenant n°1 au lot n° 7 (Menuiseries intérieures) conclu avec l'entreprise ARTI MOB : d'un montant de 1 158,70 € HT portant le marché initialement de 13 407,24 € HT, à 14 565,94 € HT.
- Avenant n° 1 au lot n° 8 (Plâtrerie – plafonds suspendus) conclu avec l'entreprise KOEHL : d'un montant de 2 896,41 € HT portant le marché initialement de 40 691,38 € HT, à 43 587,79 € HT.
- Avenant n° 1 au lot n° 10 (Peinture) conclu avec l'entreprise Emeraude peinture : d'un montant de 3 089,54 € HT portant le marché initialement de 9 756,98€ HT, à 12 846,52 € HT.
- Avenant n° 1 au lot n° 11 (Plomberie-sanitaires-ventilation) conclu avec l'entreprise CSA : d'un montant de 1 600,92 € HT portant le marché initialement de 299 896,07 € HT, à 301 496,99 € HT.

Le nouveau montant des marchés de travaux pour la rénovation énergétique et la restructuration du restaurant scolaire de l'école Anne Sylvestre est donc globalement porté, avec ces nouveaux avenants, à 764 250,25 € HT (soit une augmentation de 3.82 % du montant initial du marché).

**- Autoriser** Monsieur le Maire à revêtir ces avenants de sa signature.

*M. Manuel DE OLIVEIRA demande s'il a été pris contact avec l'entreprise KOEHL, dont la demande d'avenant porte sur des travaux réalisés à la suite d'intempéries. Il pense en effet que ceux-ci devraient être pris en charge par l'assurance de l'entreprise, et non par la Commune. M. le Maire informe ne pas avoir pour l'instant de retour de l'entreprise sur ce sujet. Bien entendu, si une prise en charge de l'assurance devait intervenir, un avenant correctif serait proposé. M. le Maire expose par ailleurs que les enfants vont réintégrer le restaurant scolaire au retour des vacances scolaires en cours. Le Pré Vert retrouvera donc très prochainement une activité normale. Une remise en état du parquet, qui heureusement n'a pas trop souffert de son utilisation à usage de cantine pendant six mois, va être préalablement réalisée. Par ailleurs, les tables du Pré Vert vont être bientôt renouvelées, pour un coût d'environ 9 000 € HT.*

<b>NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES</b>	<b>:</b>	<b>27</b>
<b>NOMBRE DE VOIX POUR</b>	<b>:</b>	<b>27</b>
<b>NOMBRE DE VOIX CONTRE</b>	<b>:</b>	<b>0</b>

**Dotations et subventions scolaires à caractère social pour l'année 2024**
**DELIBERATION N° 2024-017**

*Rapporteur* : Mme Catherine BAUDRIER, adjointe déléguée aux solidarités, à l'enfance et la jeunesse.

Les dotations allouées pour les fournitures aux écoles et les subventions scolaires à caractère social qui leur sont accordées (fournitures scolaires individuelles, sorties pédagogiques, classes de découverte, etc...) sont habituellement calculées en fonction du nombre d'élèves constaté à la dernière rentrée scolaire. En septembre 2023, les effectifs étaient les suivants :

- École élémentaire publique « Jean de la Fontaine » : **212 élèves**
- École maternelle publique « Anne Sylvestre » : **140 élèves**
- École privée « Saint-Martin » : **154 élèves (dont 60 maternelles et 94 élémentaires)**

Les montants suivants sont proposés pour l'année 2024 :

	<b>Ecole privée Saint-Martin</b>	<b>Ecole publique maternelle publique Anne Sylvestre</b>	<b>Ecole élémentaire publique Jean de la Fontaine</b>
<b>Dotation pour fournitures collectives et petits équipements</b>		15,50€ par élève + 300€ par classe (6)	300€ par classe (8)
<b>Total</b>		<b>3 970,00 €</b>	<b>2 400,00 €</b>
<b>Fourniture à usage individuel montant par élève</b>	30€ par élève en maternelle et 45,50€ par élève en élémentaire	30€ par élève	45,50€ par élève
<b>Total</b>	<b>6 077,00 €</b>	<b>4 200,00 €</b>	<b>9 646,00 €</b>
<b>Sorties pédagogiques</b>	15€ par élève	15 € par élève	15 € par élève
<b>Total</b>	<b>2 310,00 €</b>	<b>2 100,00 €</b>	<b>3 180,00 €</b>

Le montant de la dotation pour fournitures sera versé, en ce qui concerne l'école privée, sous la forme d'une subvention forfaitaire à l'association de parents d'élèves. Pour ce qui est des écoles publiques, les dépenses correspondantes seront directement prises en charge par le budget communal.

Les dotations pour sorties scolaires et classes de découverte seront versées :

- sur présentation de pièces justifiant la réalisation effective des actions et le nombre des élèves ayant participé ;
- sous la forme d'une subvention à l'association de parents d'élèves de l'école privée en ce qui concerne l'école Saint-Martin et d'une subvention aux coopératives scolaires pour les écoles publiques.

La dotation pour achats divers et fournitures collectives constitue le montant maximum des dépenses que les établissements scolaires publics pourront engager à ce sujet. Ces

dépenses seront directement prises en charge par le budget communal. Elles sont par ailleurs prises en compte dans le calcul du coût de fonctionnement d'un élève du public, lequel permet de déterminer la dotation de fonctionnement forfaitaire versée annuellement à l'école privée sous contrat d'association Saint-Martin.

La commission réunie le 13 février 2024 a proposé d'augmenter la participation pour les sorties pédagogiques en raison de l'augmentation du prix des transports.

**Le Conseil municipal est invité à adopter ces propositions.**

<b>NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES</b>	:	<b>27</b>
<b>NOMBRE DE VOIX POUR</b>	:	<b>27</b>
<b>NOMBRE DE VOIX CONTRE</b>	:	<b>0</b>
<b>ABSTENTION(S)</b>	:	<b>0</b>

## **AMÉNAGEMENT, URBANISME, LOGEMENTS ET VIE** **ÉCONOMIQUE**

<b>Aménagement du lotissement communal « le Champ Rouatard 3 » : passation des marchés de travaux</b>	<b>DELIBERATION N° 2024-018</b>
---	---------------------------------

*Rapporteur : M. Henri DAUCE, Maire*

Par arrêté du 23 octobre dernier, la Commune a été autorisée à aménager, rue de Frépignon, un lotissement dénommé « le Champ Rouatard 3 » constitué de 13 lots libres de constructeur et d'un îlot destiné à la construction d'un ensemble de six logements sociaux.

Pour cette opération, il est rappelé que la Commune a passé un marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement SITADIÑ Urbanisme et Paysage (mandataire) et SERVICAD Ingénieurs Conseils (devenu, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, dernier OKARÉ Ingénierie), d'un montant maximum de 45 461,78 € HT (prestations de visas incluses).

Pour réaliser les travaux d'aménagement, une consultation d'entreprises selon la procédure adaptée prévue à l'article L. 2123-1 du Code de la Commande Publique a été effectuée.

Les travaux ont été répartis en trois lots distincts comme suit :

- Lot 1 : Terrassements – Voirie – Signalisation – Réseaux EP et EU
- Lot 2 : Réseaux souples
- Lot 3 : Aménagements paysagers.

Il est précisé à ce sujet que les marchés qu'il est envisagé de conclure ont pour objet, outre l'aménagement du lotissement « le Champ Rouatard 3 » qui en constitue l'objet principal, la finalisation de certains travaux de voirie à l'intérieur du lotissement « le Champ Rouatard 2 » et le remplacement de candélabres et de câbles d'éclairage dans la zone d'activités qui fait face au futur lotissement « le Champ Rouatard 3 ». Les travaux à réaliser ont été évalués par la maîtrise d'œuvre à la somme totale de 417 958,25 € HT.

La consultation des entreprises a été lancée le 8 janvier dernier, pour une remise des offres fixée au 7 février, 12h. À cette date, 12 entreprises avaient déposé une offre dont : une seule pour le lot 1, 7 pour le lot 2, et 4 pour le lot 3.

L'analyse des offres a été effectuée par le groupement de maîtrise d'œuvre et présentée aux membres de la Commission d'Appel d'Offres le 23 février dernier.

Le classement des offres établi conformément aux critères de choix définis dans le règlement de consultation (à savoir, pour tous les lots : le prix des prestations pour 40% et la valeur technique de l'offre pour 60%), a placé en première position les offres suivantes :

Lot	Entreprise	Montant de l'offre
1	PEROTIN – L'Hermitage	303 851,45 € HT
2	ERS (Entreprise de Réseaux et Sources) - Pacé	79 090,00 € HT
3	NATURE ET PAYSAGE - Bédée	27 654,20 € HT
TOTAL		410 595,65 € HT

Les membres de la Commission d'Appel d'Offres, réunis le 23 février dernier, proposent de retenir ces offres et d'autoriser M. le Maire à signer les marchés afférents.

**Le Conseil municipal est en conséquence invité à :**

- **Attribuer** les marchés de travaux pour l'aménagement du lotissement communal du Champ Rouatard 3 » (et accessoirement pour la réalisation de certains travaux nécessaires à l'intérieur du lotissement « le Champ Rouatard 2 » et dans la zone d'activités) aux entreprises indiquées ci-dessus, les mieux classées pour chaque lot compte tenu des critères d'attribution définis.

- **Autoriser** M. le Maire à signer les marchés de travaux afférents et toutes pièces complémentaires se rapportant à la présente décision.

Les dépenses correspondantes seront affectées pour une part au budget annexe « lotissement le Champ Rouatard », et pour la part le concernant, au budget annexe « Parc d'activités ».

<b>NOMBRE DE VOIX EXPRIMÉES</b>	:	<b>27</b>
<b>NOMBRE DE VOIX POUR</b>	:	<b>27</b>
<b>NOMBRE DE VOIX CONTRE</b>	:	<b>0</b>
<b>ABSTENTION(S)</b>	:	<b>0</b>

## **VIE ASSOCIATIVE, DEVELOPPEMENT SPORTIF ET CULTUREL**

<b>Subventions aux associations pour l'année 2024</b>	<b>DELIBERATION N° 2024-019</b>
---	---------------------------------

*Rapporteur : M. Didier BELLAMY et Ronan FARAULT*

Les différentes commissions concernées par les subventions aux associations ont récemment examiné les demandes à ce jour reçues de ces dernières (commission « Solidarité Enfance Jeunesse », le mardi 13 février 2024 et commission « vie associative et développement sportif et culturel », le jeudi 29 février 2024).

Les subventions proposées par ces commissions municipales sont reprises dans les tableaux suivants. Il est précisé que certaines associations n'ont pas souhaité faire de demande de subvention cette année : Romillé Animation, le Club de l'Amitié, l'association de Philatélistes.

Il est précisé que la commission « vie associative et développement culturel » ne s'est pas prononcé sur le montant à accorder aux associations à caractère social. Les demandes de subvention portées par l'ADMR, le CIDFF, la Banque Alimentaire, Rêve de Clown, Solidarité Paysanne et les Restos du Cœur seront étudiées pour avis en CCAS.

## Subventions aux associations de Romillé pour 2024

Association	Subvention 2022	Subvention 2023	Demande 2024	Proposition 2024
<b>Anciens Combattants de Romillé</b>	150 €	150 €	200 €	200 €
<b>Arc-en-ciel</b>	2 422 €	2 030 €	2 350 €	2 350€ (1)
<b>Arc-en-ciel Bibliothèque</b>	3 500 €	3 500 €	4 550 €	4 550 € (2)
<b>Association Communale de Chasse</b>	200 €	200 €	400 €	Report €
<b>AS Romillé</b>	20 937 €	43 536 €	49 751 €	40 660 € (3) (4)
<b>APEL Saint-Martin</b>	-	-	1 974 €	200 €
<b>CAP Romillé</b>	200 €	200 €	250 €	200 €
<b>Au coin de ma rue</b>	5 200 €	5 700 €	6 500 €	6 500 €
<b>Dojo Club de Romillé</b>	-	-	250 €	820 € (5)
<b>Nature et sentiers</b>	448 €	464 €	544 €	544 €
<b>Semis d'Envies</b>	100 €	100 €	200 €	150 €
<b>Les Quintelles</b>	184 €	224 €	256 €	256 €
<b>Takacirqe</b>	612 €	534 €	600 €	602 € (6)
<b>Les Volontaires</b>	2 472 €	2 256 €		2 588 €
<b>AS Ah Bâtard</b>	0 €	100 €	100 €	100 €
<b>AMPARO</b>	200 €	200 €	200 €	200 €

Précisions concernant l'attribution des subventions 2024 :

- (1) Le montant proposé se décompose comme suit :
  - 1350 € accordé au titre de la convention de partenariat triennale avec l'association pour son activité « théâtre ».
  - 1000 € au titre du nombre d'adhérents (105 adultes, 18 enfants)
- (2) La section « bibliothèque » a bénéficié en 2023 d'une subvention de 3 500 € pour l'animation de la bibliothèque municipale, conformément à la convention de partenariat avec la Commune. Dans l'optique de l'ouverture de la médiathèque en 2025, de nouveaux événements seront proposés en 2024.
- (3) Le montant proposé se décompose comme suit
  - o 15 060 € au titre du nombre d'adhérents
  - o 10 000 € pour l'aide à l'emploi administratif (secrétariat et direction)
  - o 8 500 € pour soutenir les actions du pôle éducation populaire
  - o 2 000 € pour soutenir la section Pétanque
  - o 10 100 € pour soutenir les manifestations organisées en 2024

**Ce dernier volet se compose comme suit :**

- 1 500 € pour la Rotte des Gobions Verts
- 3 500 € pour les courses cyclistes de l'Ascension
- 1 500 € pour l'aide à l'achat de la voiture-sécurité de l'ASR Cyclo
- 2 000 € pour les journées Olympiques et Paralympiques
- 500 € pour le Challenge de Printemps Féminin
- 300 € pour le Centre Génération Basket
- 800 € pour le Championnat d'Europe de Qwan Ki Do

- (4) 5 000 € seront déduits de cette somme globale pour compenser les subventions « sur projets » versées en 2023, considérant que ces derniers n'ont pas été réalisés. La somme réelle versée à l'ASR sera donc de 40 660 €.
- (5) Le montant proposé correspond à la subvention au titre d'adhérents.
- (6) Le montant proposé correspond à la subvention au titre d'adhérents.

## Subventions aux associations hors Romillé pour 2024

Association	Subvention	Subvention	Demande	Proposition
	2022	2023	2024	2024
<b>ADMR</b>	4 032 € (soit 1€ par habitant)	4 085 € (soit 1€ par habitant)	6127,5 € (soit 1,5€ par habitant)	Report
<b>Anim'âge Ensemble</b>	1 870 €	650 €	450€	450 €
<b>Les Ajoncs d'Or IME</b>	180 €	136,50 €	Non chiffrée	91 €
<b>Ciné Pays</b>	1 200 €	1 200 €	1 200€	1 200 €
<b>Clic Noroît</b>	1 612,80 € (soit 0,40 € par habitant)	1 634 € (soit 0,40 € par habitant)	1 634 € (soit 0,40€ par habitant)	1 634 €
<b>AMF Téléthon</b>	-	-	Non chiffrée	Report
<b>CIDFF</b>	0 €	0 €	326,8 €	Report
<b>Initiative Brocéliande</b>	1 238 €	1 222 €	1 722 €	1 722 € (7)
<b>Banque alimentaire</b>	-	-	Non chiffrée	Report
<b>Rêve de clown</b>	-	-	Non chiffrée	Report
<b>CFA CMAR Bretagne (1 jeune)</b>	-	-	100 €	45,50 €
<b>Lycée JB LE Taillandier (1 jeune)</b>	-	-	Non chiffrée	45,50 €
<b>MFR St Grégoire (1 jeune)</b>	-	-	Non chiffrée	45,50 €
<b>La Prévention Routière</b>	0 €	100 €	Non chiffrée	100 €
<b>Solidarité paysans</b>	0 €	0 €	Non chiffrée	Report
<b>Restos du Cœur</b>			Non chiffrée	Report

- (7) Le montant proposé est accordé au titre de la convention de partenariat avec l'Association Initiative Brocéliande (222€ part fixe et 500€/projets soumis par des entreprises Romilléennes à l'association)

**Vu** l'avis favorable des membres de la Commission « Vie associative, développement sportif et culturel » réunie le 29 février 2024 ;

**Vu** l'avis favorable des membres de la Commission « Solidarités, enfance jeunesse » réunie le 13 février 2024 ;

**Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir valider les propositions ci-dessus.**

**Certains élus, membres du bureau de quelques associations, quittent la séance pour les votes concernant ces dernières, qui donnent les résultats suivants :**

- la proposition d'allouer une subvention de 200 € à l'association Cap Romillé est adoptée par **25 voix « Pour »** (Mme Marie-Hélène DAUCÉ et M. Ludovic ÉPAILLARD ne prenant pas part au vote).

- la proposition d'allouer une subvention de 2 588 € à l'association Les Volontaires est adoptée par **25 voix « Pour »** (Mme Marie-Hélène DAUCÉ et M. Ludovic ÉPAILLARD ne prenant pas part au vote).

- Les autres propositions de subventions sont mises au vote globalement et acceptées à **l'unanimité, moins une abstention.**

**Les subventions de fonctionnement suivantes sont donc attribuées pour 2024 :**

Association	Subvention accordée
Anciens Combattants	200,00 €
Arc-en-ciel	2 350,00 €
Arc-en-ciel Bibliothèque	4 550,00 €
AS Romillé	40 660,00 €
APEL École St-Martin	200,00 €
Cap Romillé	200,00 €
Au coin de ma rue	6 500,00 €
Dojo Club de Romillé	820,00 €
Nature et sentiers	544,00 €
Semis d'Envies	150,00 €
Les Quintelles	256,00 €
Takacirque	602,00 €
Les Volontaires	2 588,00 €
AS Ah Bâtard	100,00 €
AMPARO	200,00 €
Ciné Pays	1 200,00 €
Anim'âge Ensemble	450,00 €
IME Les Ajoncs d'Or	91,00 €
Ciné Pays	1 200,00 €
CLIC Noroit	1 634,00 €
Initiative Brocéliande	1 722,00 €
CFA CMAR Bretagne	45,50 €
Lycée JB Le Taillandier	45,50 €
MFR St-Grégoire	45,50 €
La Prévention Routière	100,00 €

## **POUR INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL : DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

M. le Maire informe le Conseil municipal des décisions qu'il a prises par délégation de l'Assemblée, depuis la séance du 29 janvier dernier. Il s'agit :

- ◆ de la délivrance de nouvelles concessions dans le cimetière communal.
- ◆ des demandes de financement formulées dans le cadre de l'appel à projets lancé par la Conférence des Financeurs de l'action sociale en Ille-et-Vilaine, visant à encourager les initiatives de prévention pour limiter la perte d'autonomie des personnes âgées. À savoir : une aide de 1 350 € pour un projet « numérique » et une autre de 2 030 € pour un projet « mobilité et sécurité ». Ces différents projets sont portés par la coordinatrice de vie sociale des séniors, basée à la Mosaïque.
- ◆ de la subvention de 120 000 € demandée à l'État dans le cadre de la DETR pour l'achat de la maison médicale. M. le Maire informe que cette demande n'a toutefois pas été retenue par l'État. Par contre, un financement pourra peut-être être obtenu au titre de la DSIL (une autre subvention d'investissement de l'État), sous réserve que des travaux accompagnent l'acquisition, et qu'aucune dépense ne soit engagée avant la réception par l'État d'un dossier de demande de subvention complet.
- ◆ de la passation d'un marché d'assurances avec GROUPAMA pour la couverture du risque responsabilité civile de la Commune. Le montant annuel du marché, conclu pour une durée maximum de 5 ans, est de 16 918,32 € TTC.
- ◆ de la passation d'un avenant au marché de travaux conclu avec l'entreprise Plaqu'Isole, dans le cadre de l'opération de grosses réparations de la salle Anita Conti. Cet avenant, qui avait pour objet une modification dans l'aménagement du « bar » initialement projeté, a entraîné une petite augmentation du marché de 200,00 € HT. Celui-ci s'établit désormais à la somme de 21 700,00 € HT et le montant total des marchés de travaux signés pour cette opération à 195 348,40 € HT.
- ◆ du marché conclu avec la société VEOLIA pour la réalisation d'une prestation de balayage mécanisé dans le bourg de la commune, pour un montant annuel de 5 850,00 € HT, soit 23 400,00 € HT sur les quatre années maximum du marché.
- ◆ du marché passé avec le Bureau d'études AGPU, situé 11, rue des Frères Lumière (44119 – TREILLIERES), pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre relative au projet de végétalisation des cours d'écoles et de l'espace périscolaire. Le montant provisoire du marché s'élève à 12 500,00 € HT (soit 9.09 % d'une enveloppe prévisionnelle de travaux égale à 137 500 € HT).

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

---

- ◆ **Salle Anita Conti** : M. Manuel DE OLIVEIRA demande des nouvelles des négociations engagées de longue date avec les entreprises concernées par les malfaçons constatées dans la salle des sports Anita Conti, lors de sa construction. En réponse, M. le Maire indique qu'il presse continuellement l'avocat de la Commune d'activer ces négociations, mais le simple fait de pouvoir contacter l'intéressé n'est pas simple. Pour autant, les choses avancent quand même petit à petit. Un accord avec le maître d'œuvre et certaines entreprises pourrait enfin être trouvé prochainement.
- ◆ **Forum jeunes** : Mme Catherine BAUDRIER informe qu'un premier « forum info jeunes » se déroulera à Romillé le samedi 23 mars prochain. Il sera à cette occasion notamment délivré aux jeunes participants des informations sur l'emploi et les techniques de recherche, sur les services civiques, sur les juniors associations, etc... Par ailleurs, des structures, tel l'ADMR, proposeront des offres de travail d'été.
- ◆ **Projet « d'abri jeunes »** : M. Manuel DE OLIVEIRA demande si le projet d'aménagement d'un « abri jeunes » à proximité du Pré Vert et des Prairies du Bignon est toujours

d'actualité. M. le Maire lui répond que celui-ci est pour le moment reporté. À la fois parce que la Commune a d'autres priorités actuellement, mais aussi pour des raisons stratégiques : en effet, une recherche-action sur la jeunesse (et notamment celle de Romillé) vient d'être engagée par Coop'Eskemm. Il paraît donc aujourd'hui souhaitable d'attendre les résultats de cette dernière, dans la mesure où ceux-ci pourront éventuellement réorienter le projet initial.

Le Maire  
Henri DAUCÉ

La Secrétaire  
Valérie ÉTIENNE